

Sommaire | Aurkibidea

- INTRODUCTION
- COMMUNE :
Ikastola de Bidart : témoignage d'un parent d'élève d'Ahetze
Le permis de construire
- INTERCOMMUNALITÉ :
Expulsion d'un élu d'Ahetzen d'une commission (CLECT) de la
Communauté d'Agglomération Sud Pays Basque (CASPB)
- DOSSIER LGV :
Les rapports qui remettent en question la grande vitesse



Introduction | Sarrera

Le tissu associatif de notre village est important et diversifié. De l'association des parents d'élèves de l'école communale, en passant par la musique, aux sports, et aux comités des fêtes, tous les Ahezta y trouveront le moyen de s'investir et de s'épanouir. Chaque année, les associations sont dotées d'une subvention communale afin que la commune puisse les accompagner dans la dynamisation de notre village.

Cette année, environ une douzaine d'associations, ont reçu, suite à leur demande, des aides publiques communales qui représentent un budget d'environ 30 500 euros. L'attribution de ces aides font l'objet de débats au sein de la commission finance afin de statuer sur le montant de la subvention.

Cette année 2013, de nombreuses demandes sont parvenues à la mairie et toutes se sont vues accorder une subvention. Toutes ? Presque toutes !!! En effet, la majorité municipale a refusé à deux associations leur demande de subvention. Il s'agit de l'association de l'ikastola de Bidart et celle de l'ikastola Itsas Argi à Biarritz.

Ces deux associations reçoivent chaque année de nombreux enfants d'Ahetze dont les parents ont fait le choix de l'apprentissage de l'euskara (langue basque) en immersion. Ce type d'apprentissage est reconnu par l'éducation nationale française, et à la fin du premier cycle d'enseignement, ces élèves maîtrisent parfaitement les deux langues (euskara et français).

On pourrait se demander pourquoi alors la majorité municipale a-t-elle délibérément refusé cette aide et pourquoi, par cette décision, souhaite-t-elle cultiver la différence ? Mr Le Maire n'a-t-il pas pris position en répétant à plusieurs reprises qu'il souhaite être le Maire de tous les Ahezta ?

Gure herriko sare soziala handia eta askotarikoa da. Gure herriko jendeak elkarte desberdinak ditu aukeran: kirol, jai, musika edo lehen hezkuntzako gurasoen elkartea besteak beste. Era honetara, Aheztarrak gozatzeko aukera izan dezagun. Ekimen hau aurrera eramateko, urtero, erakunde hauek diru laguntza bat jasotzen dute Udalatik.

Aurten, gure herriko elkarteek 30.500 € inguruko diru laguntza jaso dute Udalatik. Diru laguntza hauen zenbatekoa finantza batzordean eztabaidatu eta zehazten da.

Aurtengo urtean, alkateak hainbat eskaera jaso zituen eta guztiei eman omen zitzaien diru laguntza. Guztiei? Ez ba!

Gure herriko bi elkartek ez zuten diru laguntzarik jaso azken urte honetan: Bidart eta Biarritzeko Itsas Argi eskolak hain zuzen ere. Ahetzeko haur asko joaten dira eskola hauetara, euskaraz ikasteko erabakia hartu baitute murgiltze linguistikoaren ereduari. Irakaskuntza eredu hau, Frantziako hezkuntza nazionalak onartua dago eta lehen zikloa bukatzean, ikasleek bai euskara eta bai frantsesa menperatzen dituzte.

Gauzak honela, ez da ulertzen Udal zergatik ukatu duen diru laguntza hau. Alkateak behin eta berriz dio Ahezta guztion alkate izan nahi duela, baina ez du gai honekiko duen jarerarekin erakutsi.

Ahetzen a défendu ces associations, car l'ensemble des associations quelles que soient, qui participent au développement et à la dynamisation de notre village, et qui d'autant plus concerne les enfants de notre village, doivent être attributaires de ces aides.

Lorsque la majorité municipale ne souhaite pas attribuer d'aide à ces associations, elle fait naître dans notre village un sentiment de différence. Cette majorité municipale crée et nourrit l'inégalité dans les éducations scolaires et ses activités. Le sentiment d'exclusion est ressenti chaque année par chaque famille de ces deux associations, d'une part lorsqu'elle se voit refuser leur demande de subvention et d'autre part lorsqu'elle reçoit le courrier de refus écrit par le premier adjoint des finances, avec une telle finesse qui ne laissera aucun de nos lecteur(ice)s sans réaction.

L'ensemble des personnes présente dans le groupe Ahetzen défendra les valeurs de notre village et notamment la légalité entre toutes les associations participant à la vie de notre village.

Dans ce bulletin, nous reviendrons sur le témoignage d'un parent d'Ahetze dont l'enfant est à l'ikastola de Bidart, comment un élu d'Ahetzen s'est fait exclure d'une commission à la Communauté d'Agglomération Sud Pays Basque et l'avenir de la LGV suite au rapport mobilité 21.

Ahetzenek elkarte hauek defendatu zituen, hauek baitira, beste batzuekin batera gure herriaren garapenerako lan egiten dutenak, eta uste baitugu gure haurrak bereziki izan behar direla laguntza hauen onuradunak.

Udalaren gehiengoak elkarte hauek laguntzeari uko egitea erabaki zuen eta honek gure herrian ezberdintasun sentimendu bat pizten du. Elkarte hauetako partaide diren familiak erabat baztertuak sentitzen dira, alde batetik urteroko diru laguntza ukatzen zaielako eta bestetik Finantzetako lehen diputatu, Di Fabio Jaunak idatziz emandako erantzun gordinagatik. Aho zabalik utziko zaituzte Di Fabio Jaunaren erantzunak.

Gure herriaren baloreetan sinesten dugu eta hauek defendatzen egiten dugu lan Ahetzeneko partaide guztiok. Horregatik, gure herriko egunerokoan parte hartzen duten elkarte guztiak defendatzen ditugu.

Ale honetan, guraso baten esperientzia semea Bidarteko ikastolan ikasten duelarik aurkeztuko dizuegu. Honekin batera, Euskal herri hegoaldeko herri elkargotik baztertutako Ahetzeko ordezkari baten kasua ezagutuko dugu. Honekin batera, mugikortasunaren etorkizuna HSL 21 dokumentuaren arabera aurkeztuko dugu.



Ahetze,
Le 11 avril 2013

ITSAS ARGI IKASTOLA
Monsieur Jean Marc IRIGARAY - Président -
11 allée de la forêt
64200 BIARRITZ

Objet : attribution subvention 2013

Monsieur le Président,

La commission « Finances » s'est réunie le 19 mars 2013 et a émis un avis défavorable sur votre demande de subvention.

Le Conseil municipal du 03 avril 2013 a décidé de vous **attribuer une subvention de 0 €** pour l'année 2013.

Veuillez agréer, Monsieur Président, mes salutations distinguées.

J. DI FABIO
Adjoint chargé des Finances



← **Même courrier pour l'ikastola de Bidarte (Bidart)**

← **A lire**

COMMUNE :

Ikastola de Bidart : témoignage d'un parent d'élève d'Ahetze

En septembre 2009, Uhabia ikastola ouvrait ses portes aux enfants de Bidart, Guéthary, Arbonne et Ahetze. Accueillant aujourd'hui 25 élèves de maternelle, dont 5 aheztars, l'ikastola s'agrandira avec l'ouverture du CP à la rentrée 2014, pour se poursuivre d'année en année dans les niveaux supérieurs. Ainsi, les élèves auront la possibilité de réaliser l'ensemble de leur scolarité primaire, de la maternelle au CM2, à Uhabia ikastola.

A l'occasion de cette rentrée, nous avons rencontré une famille d'Ahetze afin qu'elle nous explique les raisons qui l'ont conduit à faire le choix de l'ikastola pour leur fils.

Comment avez-vous vécu, en tant que parent, la première rentrée à l'ikastola ?

Très bien. Nous étions angoissés comme tous les parents je crois, mais avons très vite été rassurés. L'ikastola est une petite structure, les enfants sont bien entourés par les anderenos (enseignantes) et notre enfant a très vite trouvé sa place au milieu des autres élèves. Cette dimension familiale correspondait bien à notre vision de l'école, surtout en maternelle.

Vous n'êtes pas bascophones, comment expliquez-vous votre choix de l'ikastola ?

Tout d'abord, je précise que c'est le cas de plus de la moitié des parents, certains n'étant d'ailleurs pas originaires du Pays basque.

En ce qui nous concerne, comme beaucoup ici, nous faisons partie de cette génération dont les parents étaient bascophones mais ne l'ont pas transmis à leurs enfants. La transmission familiale a été rompue et l'ikastola permettra à notre enfant de se réapproprier une langue à laquelle, même si nous ne la parlons pas, sommes très attachés. Cet attachement à la culture basque, dont la langue est la composante première, a donc été déterminant. Pour les parents non bascophones, des cours de basque sont proposés par l'ikastola en partenariat avec AEK, mais quand je vois la difficulté d'apprendre une langue à l'âge adulte, il serait dommage de priver nos enfants de pouvoir l'apprendre naturellement et facilement dès le plus jeune âge.

Et puis, entre nous, quelle joie aujourd'hui de voir notre fils et ses grands parents parler en basque !

2009ko irailean, Uhabia ikastolak bere ateak idekitzen zizkien Bidarte, Getaria, Arbona eta Ahetzeko haurrei. Aurten ama-ikastolako 25 ikasle biltzen ditu, (horietarik 5 aheztar) eta 2014ko sartzean ikastola handituko da lehen mailako lehen urtearen idekitzearekin, goragoko mailak urte urte idekiko direlarik. Horrela, ikasleek lehen maila osoki Uhabia ikastolan segitzen ahalko dute, ama-ikastolako lehen urtetik lehen mailako 5. urte arte.

Sartze horren kari, Ahetzeko familia bat elkarriztatu dugu burasoek zergatik beren semearentzat ikastolaren hautua egin duten erran diezaguten.

Nola bizi izan duzue, buraso gisa, ikastolako lehen sartzeko orri ?

Biziki ongi. Pixka bat hertsaturik buraso guziak bezala, baina fite lasaitu ginen. Ikastola egitura tipia da, andereñoek haurrak ongi zaintzen dituzte eta gure semeak bere tokia fite atxeman du beste ikasleen artean. Familiako giro hori arras gustatu zaigu eta dugun eskolaren konzepzioarekin bat egiten zuen.

Ez dakizue euskaraz, nola esplikatzeko duzue egin duzuen ikastolaren hautua ?

Lehenik, zehaztu nahi nuke burasoen erdia baina gehiagoren kasua dela, buraso zonbaiten jatorriak ez direla Euskal Herrikoak ere.

Guri dagokigunez, buraso anitz bezala, euskara galdu duen belaunaldi horretakoak gira, gure burasoek ez baitigute beren hizkuntza transmititu. Familiako transmisioa ez da gehiago segurtatua eta euskara ez badakigu ere, ikastolak gure semeari eskaintzen ahalko dio guhaurrek emaiten ahal ez diogun hizkuntza. Euskal kultura eta euskararen alde dugun atximendua erabakigarria izan da beraz. Euskara ez dakiten burasoentzat ikastolak, AEKrekin partaidetzan, euskara klaseak antolatzen ditu, baina gure adinean euskara ikastea zer zaila izaten ahal den ikusten dudalarik, domaia litzateke hizkuntzak ikasteko gure haurrek tipitilik duten errextasunaz ez baliatzea.

Eta gure artean, zer zorion nire semea bere aitaxiri eta amatxiri euskaraz mintzatzen entzuten dudalarik!

Ne pas savoir le basque ne vous a t'il pas inquiété ?

En effet, nous en avons beaucoup discuté. Les doutes étaient nombreux : comment notre enfant s'adapterait-il dans cet environnement bascophone ? Comment l'accompagner dans sa scolarité ? Et l'apprentissage du français ?

Finalement, l'adaptation de notre fils s'est faite tout naturellement, il ne nous a même jamais dit qu'il ne comprenait pas ou qu'on parlait une autre langue à l'ikastola.

Pour les devoirs, nous n'avons pas encore d'expérience, mais pour en avoir discuté avec l'anderenoren et d'autres parents, cela se fait aussi sans problème (ou pas plus qu'ailleurs !), l'enfant traduisant aux parents quand cela est nécessaire. Les mathématiques en basque ou en français, ça reste des mathématiques ! De plus, en cas de besoin, il y a toujours la possibilité de rencontrer les enseignants, voire d'appeler un parent bascophone à la rescousse. C'est vrai qu'on peut avoir l'impression que les rôles sont inversés avec les enfants qui en savent plus que les parents, mais au final, ce doit être très gratifiant et valorisant pour l'enfant.

Quant à l'apprentissage du français, il est introduit à partir du CE1 à raison de 3 heures par semaine puis 5 heures en CE2 et 8 heures en CM1 et CM2. Le but est d'arriver à une maîtrise équivalente des deux langues en fin de primaire. De plus il faut admettre que l'environnement sur la côte basque est très majoritairement francophone et les occasions de parler français ne manquent pas. Aujourd'hui notre enfant parle aussi bien le français que les autres enfants de son âge !

Et pourquoi pas le choix du bilinguisme à parité horaire tel que le propose l'école d'Ahetze ?

Comme je viens de le dire, l'environnement sociolinguistique sur la côte basque est en faveur du français et l'apprentissage du basque dans un tel contexte nécessite à notre avis que l'enfant « baigne » suffisamment dans la langue pour bien l'apprendre. Et même le système immersif peut montrer ses limites quand les parents, comme nous, ne sont pas bascophones. Encore faut-il que les enfants puissent vivre la langue hors de l'école, et c'est un point sur lequel insistent beaucoup les anderenoren. Spectacles divers, télévision, centre de loisirs,... sont autant d'occasion pour nos enfants de vivre la langue basque autrement.

Euskara ez jakitea ez da kezkarria izan?

Alabaina, horretaz anitz mintzatu gira. Duda anitz genuen : gure semea nola laketuko zen ingurumen euskaldun horretan? Nola lagundu bere eskolatzean? Eta frantsesaren ikastea, zer ?

Azkenean, gure semearen adaptazioa naturalki gertatu da, ez digu sekula aipatu ere beste hizkuntza batez mintzatzeko zela ikastolan.

Etxeko lanentzat, ez dugu oraindik esperientziarik, baina andereñoak eta beste burasoek erran digute arazorik gabe pasatzen zela, behar izanez gero haurrak itzultzaile papera betetzen zuela burasoentzat. Eta matematikak, izan eukaraz ala frantsesez, matematikak dira! Gainera, beharrezkoa baldin bada, irakasleak ikusten ahal dira edo beste buraso euskaradun baten laguntza galdetzen ahal da. Egia da batzuetan iduri duela buraso eta haurren arteko paperak trukatzeko direla, haurrek burasoek baino gehiago baitakite, baina ororen buru, haurrentzat harrotasun iturri izan daiteke.

Frantsesaren ikasteari dagokionez, lehen mailako 2. urtetik hasten da, astean 3 orenez, eta 3. urtean 5 orenez astean, eta 4. eta 5. urtean 8 orenez astean. Helburua lehen mailaren bukaeran elebitasun orekatua erdiestea da, ikasleek maila bera ukan dezaten bi hizkuntzetan. Gainera aitortu behar da hemengo ingurumenean frantsea euskara baino askoz gehiago entzuten dela eta frantsesez mintzatzeko aukerak ez direla eskas. Egun gure semea beste haurrak bezain ongi frantsesez mintzo da!

Zergatik ez duzue parekotasun sistemaren hautua egin, Ahetzeko ekola publikoak proposatzen duen bezala?

Erran dudana bezala, hemengo ingurumen soziolinguistikoa arrunt frantsesa da eta ondorioz euskararen ongi ikasteko haurrak behar du, gure iduriko, hizkuntzan aski murgildua izan. Gainera murgiltze sistemak ere bere mugak ditu, gu bezala, burasoak ez direlarik euskaradunak. Haurrek ikastolatik kanpo ere behar dute euskaraz bizi, hori azpimarratzen dute andereñoek. Ikuskizunak, telebista, asialdi zentroen bitartez hainbat aukera bada euskara ikastolatik kanpo beste manera batez bizitzeko.

Le permis de construire | Eraikuntza baimena

Le permis de construire (PC) est un document officiel qui autorise la construction ou la rénovation d'un bâtiment à l'usage d'habitation, industriel ou autre. Le droit de construire est étroitement réglementé par un ensemble de codes, de textes, de lois, d'urbanisme et de constructions qui permettent de maîtriser le développement d'une commune.

Le permis de construire est une autorisation administrative obligatoire qui permet à toute personne (physique, morale, publique ou privée) d'édifier une construction. Il permet de vérifier que la construction envisagée respecte les différentes règles issues du code de l'urbanisme et du plan local d'urbanisme (PLU).

Le PC est délivré sous réserve du respect du droit des tiers. Le PC est exigible pour la construction, modification ou rénovation de toutes les constructions fixes.

Où doit-on le déposer ?

Le dépôt du permis de construire s'effectue à la mairie du lieu de propriété. Il doit mettre en œuvre les divers textes réglementaires applicables localement : le plan local d'urbanisme (PLU ou le règlement des lotissements).

Le dossier de demande comporte un formulaire, le plan de situation du terrain, le plan de masse (plans du terrain sur lesquels sont figurés le nivellement, les édifices à construire, les réseaux, les voies de dessertes, les élévations et coupes permettant de se représenter avec précision l'importance et l'aspect de la (ou des) futures constructions (s), une note descriptive, et des documents d'insertion (perspectives ou photomontages) permettant d'apprécier l'impact visuel du projet sur le paysage.

Instruction du PC ?

Lors du dépôt de la demande, l'administration précise au demandeur le délai dans lequel la réponse devra être apportée. Généralement fixé à deux mois, ce délai peut être prolongé par la loi pour tenir compte de la complexité du dossier ou pour permettre la consultation de commissions diverses.

Selon le résultat de l'instruction, le maire de la commune accorde ou refuse le permis. Cette décision peut, dans certains cas, être tacite, lorsqu'aucune réponse formelle n'est notifiée au demandeur à l'échéance du délai légal d'instruction.

La décision de permis de construire peut être contestée par les tiers (voisins, associations,...) si elle ne respecte pas les règles applicables. Ces personnes disposent d'un délai de deux mois après affichage sur le terrain des principales caractéristiques de l'arrêté accordant le permis pour formuler un recours en annulation.

Qu'est-ce qu'un plan local d'urbanisme (PLU)?

C'est un document d'urbanisme de planification de l'urbanisme au niveau communal ou éventuellement intercommunal (PLUI).

Il remplace le plan d'occupation des sols (POS) depuis la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains du 13 décembre 2000, dite loi SRU.

Le PLU définit les futurs aménagements du village, et donne les grandes lignes d'évolution. On y retrouve 4 types de documents :

- Le rapport de présentation de la commune
- Le PADD (projet d'aménagement du développement durable)
- Le plan de zonage
- Schéma d'orientation et de programmation

Le PLU définit l'ensemble des zones constructibles, les zones à urbaniser, les zones agricoles, les zones naturelles...etc...

Notre PLU a été réalisé sous l'ancienne municipalité en 2007 et applicable en 2008 pour une durée d'environ 15 à 20 ans.

A Ahetze, comment se déroule l'instruction au permis de construire ?

L'ensemble des permis de construire sont instruits dans des commissions « PC » et qui ont lieu environ tous les 15 jours, convoqués par l'adjoint à l'urbanisme de la majorité municipale, sous autorité du maire.

Lors des réunions de permis de construire, le Plan Local d'Urbanisme encadre le type, le mode de construction ou d'extension et l'architecture de la maison ou chaque projet doit se mettre en conformité.

Tous les permis de construire, permis d'aménager ou déclaration préalable sont instruits en mairie afin de :

- soit de donner un accord,
- soit de demander des renseignements,
- soit de refuser le permis de construire.

Notre groupe participe à ces permis de construire (PC). L'ensemble des observations sont inscrites sur un registre afin de demander aux différents propriétaires de se mettre en conformité.

L'ensemble de nos observations et interrogations a mené à ne pas avoir de réponses précises sur certains points.



1^{ier} exemple :

Pourquoi, lors des commissions de permis de construire, après, nos observations de non-conformité ou de demande de mise en conformité, certains dossiers font l'objet d'acceptation tacite de la mairie.

C'est-à-dire qu'après deux mois de dépôt en mairie, l'accord est tacite, dès lors, que la réponse de la mairie ne s'établit pas dans le délai réglementaire des deux mois et ainsi le permis de construire ne tient pas compte des observations faites lors de la commission, et donc le PC est accordé de facto !!!

2^{ième} exemple :

Le PLU de la commune d'Ahetze, est à la fois précis et vague sur certains éléments. Mais il définit tout de même les caractéristiques, les couleurs, les contours, le type de clôture, de fenêtres des maisons...

Les Ahetzar se rendront compte de l'apparition de nouvelles maisons modernes, d'aménagement ou de réhabilitations non conforme à l'architecture de bâtis contraire aux directives de PLU.

A laisser passer des non-conformités, certains habitants de la commune ont même pris le droit de réaliser des constructions illégales sur le territoire de la commune d'Ahetze.

Aucune procédure, à ce jour, n'a été engagée par la majorité municipale pour régler ces procédures de permis de construire illégales.

Lehenengo adibidea :

Eraikitzen Baimenerako komisioetan, legea betetzen ez dela ikusi dugunetan, edo betetzeko eskaera egin dugunetan, erregistro batzuk alkatearen erabaki taktikoen arabera egiten direlako.

Hobeki esanda, alkateak bi hilbateteren buruan onartu edo atzera bota beharko luke eraikitzen baimena. Honen ordez, bi hilabete hauetan eraikitzen baimenari dagokien diru gordailuak egiten dira, alkateak bere erabakia hartu gabe. Ondorioz, baimena zeharka onartzen da, eta bi hilabete horietan komisioak egindako ekarpenak ez dira kontuan hartzen.

Bigarren adibidea :

Ahetzek badu bere tokiko garapen plana, eta oso zehatza ez den arren, ondo definituta daude eraikinen ezaugarri batzuk: Koloreak, hezi motak edo leihoak besteak beste.

Badirudi, dena den, azken urteotan egin diren eraikin berrietan zein konpontze lanetan ez dutela zertan tokiko garapen planan zehaztutakoa bete behar. Araudia errespetatu gabe, eta estetika zaindu gabe, eraikin moderno asko egin direla ikus daiteke.

Legea malgua baldin bada eta behar den bezala beteharazten ez bada, legetik kanpo neurri gabe aritzen da jendea. Horren adibide dugu, ahetzar batzuek, herriko lurretan, legez kanpo eraikitzen izan duten aukera.



INTERCOMMUNALITÉ :

Expulsion d'un élu d'Ahetzen d'une commission (CLECT) de la Communauté d'Agglomération Sud Pays Basque (CASPB)

Au mois d'avril, un élu d'Ahetzen a été expulsé d'une commission de travail appelé CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges) qui avait lieu au siège de la Communauté d'Agglomération.

Est-ce une commission importante ?

La commission CLECT est importante car elle est chargée d'évaluer le coût net des transferts de charges. Lors de chaque transfert de compétences d'une commune vers la communauté d'Agglomération, la CLECT doit procéder à l'évaluation financière des dites charges en vue d'impacter plus justement et durablement possible l'attribution de compensation de chaque commune concernée.

Que dit la loi ?

La CLECT est régie par la loi aux termes de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts. La CLECT est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque conseil municipal représente au moins un représentant.

La loi ne fixe aucune règle quant au nombre de membres de la CLECT, cependant chaque commune membre de l'EPCI devant obligatoirement disposer d'un représentant minimum au sein de la CLECT.

Par ailleurs, aucun nombre maximum de membres n'est imposé par les dispositions légales. De même pas plus qu'elle ne fixe un nombre précis de membres pour la CLECT, la loi n'aborde pas la question relative à la répartition des sièges au sein de la CLECT entre les communes membres.

Cette commission est-elle décisionnaire ?

Non, c'est commission n'est pas décisionnaire, elle ne fait qu'établir un rapport montrant la répartition d'attribution de compensation pour chaque commune. Ce rapport fera l'objet d'un vote en conseil communautaire et dans chaque conseils municipaux.



Le résultat de cette commission, a-t-elle un impact sur les finances de notre village ?

Oui, l'impact est d'ordre financier et il est important.

A titre d'exemple, en 2012, l'intercommunalité versait une contribution de 60000 euros, et en 2013 le versement n'est que de 45000 euros.

(Cette contribution financière remplace l'ancienne taxe professionnelle, dont les recettes sont maintenant versées à la communauté d'Agglomération. Nous tenons à rappeler que les recettes de la taxe professionnelle en 2009 représentaient 84000 euros, sur la commune d'Ahetze !!).

C'est pourquoi, nous avons souhaité y participer, car elle impacte les recettes financières de notre commune.

Quels sont les représentants d'Ahetze ?

Ceux de la majorité municipale à savoir le premier adjoint aux finances comme membre titulaire de la CLECT.

Pourquoi a-t-on expulsé l' élu d'Ahetzen lors de cette commission alors qu'il souhaitait y participer ?

La communauté d'Agglomération (CA) a instauré dans son règlement intérieur des règles allant au-delà de ce que la loi présente. Il y a une volonté de la CA à ne pas avoir de nouveaux élus participants à cette commission.

Lorsque les grands élus nous évoquent le renouvellement de la classe politique, et de leur diversification présents à la tête de nos institutions, la majorité municipale d'Ahetze et la communauté d'Agglomération sont loin d'encourager les nouveaux élus de leur territoire à prendre part aux institutions locales et de les intéresser aux travaux du territoire.

Nous dénonçons une nouvelle fois ce comportement par leur manque de transparence et par un blocage de l'accès aux travaux institutionnels impactant notre village.

Hego lapurdiko hirigunearen barne araudia legedia baino zorrotzagoa da. Era honetara, batzordean kide berriak ez egoteko jarrera ikusi daiteke.

Ahetzeko Udalaren gehiengoak, 2011ko Irailean izandako jarrera antidemokratiko berean jarraitzen du, eztabaidetan, herriko zinegotzi guztien parte hartzea ekiditzen duen heinean.

Geure politikoen berrikuntza komenigarria dela nahiz eta askotan entzun, Ahetzeko Udalaren gehiengoak eta Hego lapurdiko hiriguneko ordezkariak ez dute bide honetan lan egiten.

Gure instituzioen gardentasun falta salatu nahi dugu berriz ere, gainera, gainontzeko alderdien lana ostopatzen dute, eta honek, azken batean, gure herrian ditu eraginak.



Un rapport a-t-il été rendu et validé ? Par qui ?

Ces différentes réunions ont fait l'objet d'un rapport qui a été présenté lors du conseil municipal du 25 septembre 2013 et mis en délibération n°20130904, intitulée approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) transferts de compétences en matière de gestion du barrage de Lurberria, de transports collectifs et d'eau pluviales.

Mr Di Fabio, membre de la majorité municipale était vice-président de la commission CLECT, et avait l'occasion de défendre au mieux les intérêts de notre village au sein de cette commission.

Cependant, à la lecture de ce rapport (119 pages) deux choses ont étonné notre groupe de travail :

- a) Alors que nous appartenons à une même intercommunalité, nous nous sommes aperçus de la distinction entre les termes de "petites" et "grandes" communes.**

Lors du conseil municipal, notre groupe de travail a souligné que ces termes ne devaient pas apparaître dans ce type de rapport, ni être pensé, car ces mots dégageaient une vision de mépris envers les Aheztar et d'autres communes constituant l'intercommunalité.

Il semblerait que cette différenciation ne dérange pas le premier adjoint aux finances, qui par ailleurs, ne défend pas les intérêts des Aheztar.

Extrait rapport CLECT :

“ Le nombre de curage préventif pour les grilles avaloirs a été ramené à 1 passage annuel pour les « petites communes » (Ahetze, Ainhoa, Arbonne, Ascain, Biriadou, Ghéthary et Sare).”

- b) Dans un deuxième temps, nous remarquerons également, qu'il a été décidé de ne faire qu'un passage annuel de curage préventif pour les grilles avaloirs du village.**

La commission a sûrement pensé qu'il pleuvait davantage sur la ville de Saint Jean de Luz qu'à Ahetze !!



DOSSIER AHT – LGV :

Les rapports qui remettent en question la grande vitesse *Abiadura handiko proiektua zalantzan*

Lors de notre dernier bulletin d'information, nous avons évoqué les différents rapports Auxiette, Bianco et le rapport mobilité 21 mettant un coup d'arrêt provisoire à la construction de la ligne LGV Bordeaux Hendaye.

Nous allons évoquer succinctement le compte tenu de ces rapports et leur conséquence directe.

Que sont ces rapports :

Les deux premiers rapports, l'un émanant de Jean Louis Bianco, à qui a été confié la mission gouvernementale sur la réforme du secteur ferroviaire, et l'autre de Jacques Auxiette, président de la commission infrastructure et transport de l'association Région de France. Ces deux rapports viennent conforter notre positionnement sur l'opposition de construction de lignes nouvelles LGV.

Le constat :

Les spécialistes évoquent simplement que l'argument LGV vient d'un aveuglement collectif et d'une simple phrase qui dit la chose suivante : « le système ferroviaire actuel ne peut s'autofinancer. Plus on fait de grande vitesse, plus on fait de dette. A cela s'ajoute la dette des 32 milliards d'euros et les investissements à réaliser de l'ordre de 8 milliards d'euros ».

Les résultats de l'exploitation de la ligne LGV Est donne naissance à l'ouverture de débats amenant au constat que l'ouverture d'une ligne LGV entraîne plus d'inconvénients que d'avantages.

Actuellement, les rythmes de croissance prévue en 2010, ne sont pas ceux que les deux Etats ont eus en 2012. Ce qui prolonge une nouvelle fois la saturation des voies qu'à partir de 2050.

Les nuisances :

Tout d'abord, les nuisances sonores pour les riverains. Le volume sonore et les vibrations provoquées par les LGV sont très importants.

Le coût de la maintenance :

Ensuite, il y a le coût du billet du train. Ce coût dépend notamment du coût d'entretien d'une voie LGV. Par exemple, sur la LGV Est, une étude a mesuré l'usure prématurée des voies. Cinq ans après l'ouverture de cette ligne, le passage de 300 km/h à 320 km/h augmente de 10 % le coût de la maintenance. C'est-à-dire que les 5mm gagnées sur l'ensemble du parcours Paris – Strasbourg valent environ 8000 euros par kilomètre de surcoût annuel de maintenance.

Le rapport Bianco met en évidence qu'il faudrait légiférer sur une vitesse de 220 km/h, correspondant aux besoins actuels.

Les paramètres économiques :

L'évolution des transports ferroviaires est basée sur l'évolution du Produit Intérieur Brut (PIB) dont les prévisions de départ annonçaient des chiffres de progression de 1,6 % pour la France et de 2,5 % pour l'Espagne. Mais depuis la crise de 2008, l'ensemble de ces chiffres ont été revues en 2010, et à cette occasion la saturation du réseau prévue en 2020 était reportée à 2030-2035, si la croissance reprenait de l'ordre de 2,52 % pour l'Espagne et de 1,5 % pour la France, tout en se maintenant à un rythme soutenu.



Extrait du rapport Blanco :

« Par conséquent en termes d'investissements, une priorité absolue doit être donnée sur la durée du plan décennal de retour à l'équilibre et de stabilisation de la dette, à la rénovation du réseau existant pour améliorer la qualité du service, en premier lieu pour les trains de la vie quotidienne qui concernent 90 % des voyageurs.

Sur certaines liaisons d'équilibre du territoire, il faut développer une nouvelle offre de transport s'articulant autour de trains circulant à 200 km/h utilisant le plus souvent possible les voies existantes et offrant un niveau de service de très bonne qualité.

Rapport Auxiette :

« garantis afin de rendre le mode ferroviaire attractif. Ces deux principes construiront la seule vraie réflexion qui permettra de sortir du faux débat selon lequel il importe d'aller toujours plus vite d'un point à l'autre du territoire et qu'il n'y a pas d'avenir en dehors du TGV. Cinq ans après l'ouverture de la LGV Est européenne, nous constatons que le passage de 300 km/h augmente de 10% le coût de la maintenance. Les 5 minutes gagnées à terme sur l'ensemble du parcours Paris Strasbourg valent elles les 6000 à 8000 euros par km de surcoût annuel de maintenance qu'elles engendrent ? L'effet vitrine de cette ligne pour notre industrie ferroviaire est-il important ?

Or le contexte budgétaire actuel impose de faire des choix clairs :

« le développement tous azimuts du train à grande vitesse, vitrine du ferroviaire français ou transport du quotidien ? Qualité et pérennité du service pour les 900000 voyageurs quotidiens de TER et les 3 millions d'usagers de transilien, ou construction de lignes nouvelles sur l'ensemble du territoire, dont la part d'autofinancement devient de plus en plus faible ?



Le rapport Mobilité 21 :

Qu'est-ce que la commission mobilité 21 :

C'est une commission du développement durable mise en place à l'Assemblée nationale, et permettant sur de nouveaux critères, de classer et de trier les 70 projets du schéma national des infrastructures de transport (SNIT) pour une somme de 245 milliards d'euros (valeur 2012).

Lignes ferroviaires à grande vitesse, canal Seine Nord, projets routiers et autoroutiers, programmes portuaires, etc...

L'Etat français n'a plus les moyens de mettre en œuvre les 245 milliards d'euros nécessaires dans le financement des infrastructures recensées dans le SNIT. L'actuel gouvernement a demandé à Mr Philippe Duron, de réaliser un classement par priorités.

Cette commission mise en place il y a un an, avait déjà donnée des pistes et les critères d'évaluation permettant de hiérarchiser les 70 dossiers. Certains dossiers étaient déjà intouchables. Notamment, les travaux déjà lancés

(LGV Le Mans-Rennes, Tour Bordeaux, 3^{ème} phase de la LGV Est...). La LGV Lyon Turin qui a fait l'objet d'un traité international entre la France et l'Italie était intouchable malgré les critiques de la Cour des Comptes dont le coût prévisionnel du projet est passé de 12 milliard en 2002 à 26,1 milliards d'euros en 2012.

Début juillet 2013, et après avoir décortiqué l'ensemble des projets, la commission mobilité 21 a rendu son rapport.

Ce qui ressort de cette commission est de favoriser la cohérence et la soutenabilité des projets d'infrastructures, moderniser les réseaux existants et la pertinence des lignes LGV est pointée du doigt.

Il en ressort :

L'amélioration des réseaux existants :

Il faut créer les conditions d'une mobilité durable pour tous les territoires ruraux, de montagnes et de plaines, qui doivent pouvoir bénéficier d'un service de transport moderne et performant. Il faut tenir compte de la diversité des situations et enjeux de chaque territoire pour des raisons de soutenabilité et s'inscrire dans une logique non plus d'offre mais de satisfaction du besoin.

La priorité est la préservation et l'amélioration de l'existant. C'est-à-dire de conforter la qualité des réseaux existants afin de répondre d'une façon soutenable aux besoins prioritaires en matière de déplacements.

La route :

Il s'agit de renforcer le réseau routier et ferroviaire à partir du transfert modal (de la route au ferroviaire).

La commission met en avant également que la route doit apporter une contribution à cette réduction de la dépense énergétique et à la transition écologique, par le développement de nouveaux moteurs, de nouveaux pneus, et de revêtement de chaussée.

La mise en oeuvre de l'écotaxe des poids lourds, qui pourrait voir le jour (Portique déjà mis en place sur certain tronçon de routes). Cette écotaxe permettrait de financer les nouvelles infrastructures, permettrait de responsabiliser les transporteurs et optimiserait les chargements.

Conséquence directe : la ligne Bordeaux Pays Basque, ne sera pas réalisé avant 2030 et ne fait plus partie des priorités. Seulement les études et sondages sont maintenus sur ce tracé, c'est pourquoi il faut rester mobiliser.

Les conséquences de ces 3 rapports :

Cette annonce a eu un impact direct le montage financier de la ligne Tours – Bordeaux. A l'époque, l'ancien Ministre des transports afin de boucler le financement de RFF pour la construction de cette ligne, avait demandé à l'ensemble des collectivités territoriales à participer au financement, et par ailleurs, le montage financier concernait également des institutions de notre territoire, et notamment le Conseil général des Pyrénées Atlantiques. Celui-ci avait voté lors d'une assemblée, une participation au financement de la ligne Tours – Bordeaux, pour un montant de 100 millions d'euros.

Après la prise en compte du rapport mobilité 21, le département PA décide d'arrêter le financement de la ligne LGV Tours-Bordeaux. On rappelle, que déjà 30 millions d'euros ont été versés pour ce tronçon par le département.

Après avoir consulté ces trois rapports, on peut se poser la question suivante : le modèle LGV accélère-t-il sa perte de vitesse ?

AHT-ak ez du inongo etorkizunik:

-Lehenik eta behin, ez dago finantziatorik, ez bertako eragileentzako ezta Estatuarentzako

-RFF-k bere inbertsioak lehentsi behar ditu

-Bestalde, baliabide ekonomikoak gaur egun eraikita dagoen sarea mantendu eta garatzeko erabiltzeko gomendatu du 'cour des comptes »-ek.

-Presidenteak etorkizunerako trenen eta trenbideen garapenean ez du ikusten AHTa, gaur egungo sarean 200km/h-ko trenen beharretara moldatzea baizik.



Un virage s'amorce :

La catastrophe ferroviaire de Brétigny-Sur-Orge, devrait accélérer le changement de stratégie du chemin de fer français et appuyer le choix qui a été fait dans le rapport mobilité 21.

Dès juillet 2012, un rapport de la Cour des Comptes au sénat dénonçait le retard croissant de la rénovation des actuelles voies de chemin de fer du réseau des lignes classiques, empruntées par 90% de la population.

L'actuel plan de rénovation ne serait pas en mesure d'enrayer le vieillissement du réseau alors qu'il faudrait privilégier les investissements de maintenance par rapport aux projets de développement.

Déjà en 2011, le rapport du député Mariton mettait en évidence les insuffisances de financement faisant courir le risque d'un système ferroviaire à deux vitesses, avec d'un côté des lignes à grandes vitesses performantes et toujours plus nombreuses, et de l'autre côté un réseau de proximité ayant vocation à assurer les transports quotidiens souffrant de nombreux dysfonctionnements.

La remise en question du tout LGV est aussi alimentée par les dettes de RFF et SNCF : 32 milliards d'euros et 7,5 milliards. RFF souhaiterait sonner la fin de la course à la très grande vitesse afin de limiter ses engagements financiers. (On annonce déjà une fusion des deux entités).

Car la grande vitesse coûte cher. Passé de 300 à 350 km/h ne fait gagner que 2 mm et demie sur 100 km. Plus la vitesse est élevée, plus le tracé de la ligne doit être rectiligne créant des contraintes en ouvrages d'art fort coûteux et alourdit la facture.

Plus la vitesse est élevée, plus l'usure de la ligne est rapide et le coût de maintenance est élevé. Sans parler de la consommation d'énergie qui à 360 km/h serait de 50% plus élevée qu'à 300 km/h. Rappelons qu'un train à une consommation énergétique proportionnelle au carré de sa vitesse. Pour une même distance, un TGV que l'on fait rouler à 320 km/h consomme 4 fois plus d'électricité qu'un même train roulant à 160 km/h et d'autant plus qu'il faut fournir cette énergie en deux fois moins de temps, car sa traction demande une puissance instantanée d'alimentation 8 fois plus importantes.

Le tout LGV n'a plus la côte pour les raisons suivantes :

- Par manque de financement des différents acteurs région – état département,
- RFF doit hiérarchiser ses investissements,
- La cour des comptes qui recommande de concentrer en priorité les moyens financiers sur la préservation du réseau existant par rapport aux projets de développement,
- La SNCF, qui, par la voix de son président souhaiterait revenir vers le développement des trains à 200 Km/h sur les lignes existantes, afin de ne plus construire de LGV.



2014eko martxoaren 23 eta 30: herriko bozak

23 et 30 Mars 2014: élections municipales

23 y 30 Marzo 2014: elecciones municipales

2014eko martxoan herriko bozak iraganen dira Ipar Euskal Herrian. 18 urte beteak baldin badituzu edota Europar Hiritartasuna baldin baduzu parte hartzeko eskubidea duzu. Horretarako, herriko etxera joan behar duzu hautes zerrendetan izena emateko nortasun agiri batekin eta Hendaian bizi zarela justifikatzen duen agiri batekin (EDF-ko faktura,...). Zure ahotsa entzun arazi nahi baduzu izena eman 2013ko abenduaren 31a baino lehen.

Les élections municipales auront lieu en mars 2014 en Pays Basque Nord. Si vous avez plus de 18ans et/ou la citoyenneté européenne vous avez le droit de participer à ces élections. Pour cela, il suffit de vous présenter à la Mairie muni(e) d'une carte d'identité et d'un justificatif de domicile pour vous inscrire sur les listes électorales (facture EDF,). Si vous voulez faire entendre votre voix inscrivez-vous avant le 31 décembre 2013.

Las elecciones municipales han sido fijadas en marzo 2014 en Ipar Euskal Herria. Si tienes más de 18 años y/o la ciudadanía europea tienes derecho a votar en esas elecciones. Para ello, tienes que ir al ayuntamiento para inscribirte en las listas electorales con una pieza de identidad y un justificativo de domicilio (factura EDF,). Si quieres hacer oír tu voz, inscríbete antes del 31 de diciembre.



Ahetzen

Ahetzeko herritarren hitza
Plateforme Citoyenne